

La Direction des Bourses du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargée de :

- Réceptionner et traiter les dossiers de bourses d'études en Côte d'Ivoire et hors Côte d'Ivoire
- Préparer les décisions d'attribution des bourses d'études en Côte d'Ivoire et hors Côte d'Ivoire
- Suivre et de contrôler l'ensemble des opérations de gestion des bourses d'études
- Préparer les travaux de la Commission Nationale d'Attribution de Bourses d'Etudes.

En plus de ces attributions, la Direction des Bourses est membre de certains organes du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dont :

- La Commission d'Harmonisation pour l'Orientation des Bacheliers
- La Commission d'Agrément d'Ouverture d'Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé
- La Conférence des Etablissements d'Enseignement Supérieur.

La Direction des Bourses est également membre des jurys des examens et concours organisés sous la supervision de la Direction des Enseignements Supérieurs (DESUP).